



## **pas de clause de non concurrence dans mon contrat de travail**

Par **franchute**, le **05/09/2009** à **11:21**

Bonjour,

Je suis salarié d'une SSII et je suis actuellement en mission chez un de nos clients. Un poste dans la même division et sur le même projet est à pourvoir chez ce client et je souhaiterais poser ma candidature.

Aucune clause de non concurrence ne figure sur mon contrat de travail. Les clauses seraient aors incluses dans la convention collective? Ai-je le droit de poser cette candidature?

Par **sparte consulting**, le **22/09/2009** à **15:55**

Une clause de non concurrence NE PEUT PAS figurer dans une convention collective.

Si vous n'en avez pas de clairement écrite dans votre contrat de travail, c est que vous n'en avez pas du tout !

postulez et bon courage :)

Par **Assistant juridique**, le **13/04/2012** à **09:43**

Une clause de non-concurrence ne peut que figurer dans le contrat de travail.

[http://assistant-juridique.fr/clause\\_non\\_concurrence.jsp](http://assistant-juridique.fr/clause_non_concurrence.jsp)

Par **P.M.**, le **13/04/2012** à **11:42**

Bonjour,

Une clause de non-concurrence est théoriquement applicable si elle figure d'une manière complète à la Convention Collective et que le contrat de travail s'y réfère, ce qui est

pratiquement impossible...